

POLITIQUE DE COLLECTE ET UTILISATION DE VOS DONNEES PERSONNELLES - APOGÉE

I- Traitement des données à caractère personnel obligatoire

PRINCIPES GENERAUX

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données) et loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée.

Ce traitement relève principalement de l'article 6.1 alinéa E du Règlement général européen à la protection des données (RGPD).

RESPONSABLE DE TRAITEMENT ET COORDONNEES

Université Paris-Saclay

3 rue Joliot Curie

Bâtiment Breguet

91190 Gif-sur-Yvette

FINALITES ET BASES LEGALES

Ce traitement a pour objet de permettre la gestion administrative de la scolarité des usagers dont,

- la gestion des inscriptions via notamment des services numériques ;
- la gestion comptable des paiements et remboursements de droits ;
- le suivi des étudiants relatif au paiement ou à l'exonération de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) avec le CROUS ;
- la gestion pédagogique générale
- la gestion des emplois du temps ;
- la préparation et la gestion des épreuves d'examen ;
- l'établissement et la publication des procès-verbaux de délibération et des résultats ;

- la délivrance des diplômes, certificats, attestations, etc. ;
- la saisie des notes et résultats ;
- la gestion des cours et des examens en distanciel
- la gestion des périodes de césure ;
- la gestion des stages ;
- la gestion des dossiers sociaux en relation avec le CROUS ;
- la gestion de la mobilité entrante et sortante
- l'élaboration du corps électoral étudiants pour les différentes instances ;
- la constitution de liste de diffusion destinées à faire circuler au mieux l'information au sein de la communauté universitaire, étant précisé que toute personne concernée peut s'abonner ou se désabonner directement desdites listes ;
- la gestion du transfert du dossier étudiant entre établissements d'enseignement supérieur ;
- la création du compte informatique des usagers permettant, d'ouvrir droit à l'ensemble des services numériques de l'établissement ; d'accéder aux réseaux (EDUROAM) et services (RENATER) des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français ;
- le traitement statistiques d'études ou d'enquêtes établissement, régionales et nationales ;
- l'amélioration des services et l'offre de formation de l'établissement par des traitements et analyses statistiques des données de scolarité.
- la génération d'un numéro INE pour les étudiants étrangers
- la possibilité de contacter l'étudiant par SMS en cas d'urgence et/ou de situation de danger (individuellement ou collectivement) sur le campus (incendie, tempête, inondations, etc, consignes d'évacuation)
- la diffusion d'information (aides, santé...)
- la gestion des invitations aux cérémonies de remise de diplômes à l'issue de la scolarité à partir des adresses électroniques personnelles (Intérêt légitime).

Les informations demandées sont nécessaires à l'exécution de la mission d'intérêt public d'enseignement et de recherche de l'établissement.

La gestion comptable et le suivi des étudiants relatif au paiement ou à l'exonération de la contribution vie

Mise à jour le 25 juin 2026

étudiante et de campus (CVEC) avec le CROUS reposent sur des obligations légales.

La remise de diplômes et l'invitations après la fin des études reposent sur l'intérêt légitime.

Le transfert de dossier entre établissements d'enseignement supérieur est facultatif et relève de votre consentement tel que décrit à l'article 6 (1.a) du règlement général sur la protection des données (RGPD), ce transfert est décrit par l'Article D612-8 du Code de l'éducation, votre consentement n'engage que vous et conformément à l'article 7 (3), vous pouvez le retirer à tout moment.

Les finalités statistiques sont nécessaires à l'exécution des missions d'intérêt public dont sont investis les responsables de traitements demandeurs, notamment, le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ; le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace ; le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) (<http://www.cereq.fr/>); l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) (<http://www.ove-national.education.fr/>).

DESTINATAIRES DES DONNEES PERSONNELLES

L'Université Paris-Saclay s'assure que les données ne soient accessibles qu'à des destinataires internes ou externes autorisés. L'Université Paris-Saclay peut faire appel à des prestataires externes n'agissant que sur instruction de l'Université Paris-Saclay et n'ayant accès aux données à caractère personnel des utilisateurs que pour exécuter les services demandés.

Destinataires internes :

Sont seuls, dans la limite de leurs attributions respectives, destinataires des informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions :

- les services de scolarité centrale et des composantes telles qu'elles sont définies aux articles 713-1 et L. 714-1 du Code de l'Éducation ;
- les agents habilités des services de la présidence, de la direction générale des services et de l'agence comptable ;
- les agents habilités des services informatiques de l'université;
- aux enseignants, enseignants-chercheurs, titulaires ou vacataires, des formations dans lesquelles les étudiants sont inscrits ;

- aux services en charge de la gestion des bibliothèques de l'Université ;
- aux instances délibératives attachées aux formations dans lesquelles les étudiants sont inscrits (jurys) ;
- à tout service de l'université, en tant que de besoin : service technique, comptabilité, contrôle de gestion, affaires juridiques, vie étudiante, etc. ;
- les agents habilités des services en charge de la réalisation de traitements statistiques, d'enquêtes et suivis d'études (Pôle de l'Observatoire de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle (DFR-ORIP), de la Direction de l'Accompagnement, Traitement et Analyse de la donnée (DATA), de la Direction des Relations Internationales et Européennes (DRIE), etc).

Les données peuvent être transmises à d'autres universités et établissements de formation dans l'hypothèse d'un changement d'établissement ou d'une prolongation d'études auprès d'un autre établissement. L'intéressé doit expressément demander le transfert du dossier administratif établi auprès de l'Université Paris-Saclay à l'établissement de son choix.

Les informations collectées lors de l'inscription pourront être utilisées après votre départ de l'établissement pour vous recontacter dans le cadre d'enquêtes relatives à l'insertion professionnelle des diplômés et vous informer de la vie de l'Université Paris-Saclay.

Nous transmettons vos données personnelles à l'association des Alumni de l'Université Paris-Saclay afin de mettre à jour leur annuaire des anciens élèves sur la base de l'intérêt légitime de l'Université Paris-Saclay. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés », vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, effacement, limitation, opposition) en nous écrivant à alumni.upsaclay@universite-paris-saclay.fr ou auprès du Délégué à la protection des données (dpd@universite-paris-saclay.fr). En cas de difficulté, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Destinataires externes :
au niveau du rectorat :

Mise à jour le 25 juin 2026

- les agents habilités de la chancellerie des universités, du service statistique rectoral ;

-

au niveau du CROUS :

- les agents habilités du service de la Vie étudiante et du service systèmes d'information ;

au niveau des ministères (MEN, MESRE),

- les agents habilités de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), de la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) et de la Direction générale pour la recherche et l'innovation (DGRI) ;

au niveau des agences nationales,

- les agents habilités du CEREQ ;
- les agents habilités de l'OVE national.

Autre Externe

- Les prestataires de services de l'Université Paris-Saclay (organismes de labellisation, certification, fournisseurs de systèmes d'informations, etc.).
- Tout destinataire exerçant un mandat légal et pouvant exiger des informations personnelles (tribunaux, services de l'État, etc.).
- -Universités et écoles partenaires de l'Université Paris-Saclay ;
- Les opérateurs de compétences (OPCO)

TRANSFERT DE DONNEES

Aucun transfert de données n'est effectué en dehors de l'Union Européenne excepté dans le cadre d'années effectuées à l'étranger. Dans ce dernier cas, l'Université Paris-Saclay veille à ce que le transfert soit encadré conformément au RGPD.

PRISE DE DÉCISION AUTOMATISÉE

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée selon l'article 22 du RGPD.

SOURCE DE DONNÉES

Les informations de préinscription proviennent soit

- Des bases de données Parcoursup ;
- Des bases de données e-candidat ;
- Des bases de données MonMaster ;
- Des bases de données Inception ;
- Des bases de données Etudes en France ;

- Des bases de données Demandes d'Admission Adaptée (DAA) ;

Les informations d'inscription sont recueillies directement auprès de l'utilisateur lors de la première inscription ou proviennent de la base de données de scolarité de l'université pour les inscriptions suivantes.

PERSONNES CONCERNÉES

Ce traitement collecte les données :

- des admis à une formation de l'université ;
- des étudiants de l'université ;
- des agents habilités de l'université ayant un compte Apogée.

CARACTERE OBLIGATOIRE DE CE RECUEIL

- L'inscription à une formation de l'université
- La gestion complète de la scolarité des étudiants, de l'inscription administrative à la délivrance du diplôme par les agents habilités
- La mise à disposition d'informations statistiques à des fins de pilotage et d'accompagnement

DUREE DE CONSERVATION

Les documents générés par l'université dans le cadre de sa mission d'enseignement supérieur ont valeurs d'archives publiques. La durée de conservation des données relève donc de la durée d'utilité administrative telle que décrite dans [l'instruction de tri n° 2005-003 du 22-2-2005](#) du Ministère de l'éducation nationale.

- les données relatives aux dossiers des usagers (administratifs et pédagogique), état civil, cursus interne et externe, décisions d'admissions individuelles (transfert, équivalence, reprise d'études, validation d'acquis, ...), résultats (examens partiels et terminaux) seront conservées 50 ans après la date de dernière inscription ;
- les données relatives aux paiements des droits seront conservées 10 ans ;
- les données relatives aux procédures disciplinaires seront conservées 10 ans ;
- les données relatives aux emplois du temps seront conservés 1 an ;

Mise à jour le 25 juin 2026

Les Données personnelles collectées seront conservées conformément à la législation en vigueur et aux délais de prescription applicables.

Passé les délais fixés, les données personnelles sont soit supprimées, soit conservées après avoir été anonymisées, notamment pour des raisons d'usages statistiques, soit archivées afin de répondre aux obligations légales applicables.

Il est rappelé aux personnes concernées que la suppression ou l'anonymisation sont des opérations irréversibles et que l'Université Paris-Saclay n'est plus, par la suite, en mesure de les restaurer.

SECURITE

L'Université Paris-Saclay s'attache à préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données des usagers, et met en œuvre des mesures de sécurité techniques, logistiques et organisationnelles adaptées. Ces mesures assurent un niveau de sécurité adapté aux risques qui accompagnent le traitement des données des usagers à caractère personnel et, en tout état de cause, des données fournies.

DONNEES COLLECTEES

Les données collectées sont :

Concernant l'étudiant,

- l'identité (nom, nom usage, prénoms, prénom d'usage, numéro national d'étudiant ou I.N.E.S., code étudiant) ;
- l'état civil (genre, date et lieu de naissance, nationalité) ;
- la profession et catégorie socioprofessionnelle ;
- le contact (adresse, numéro de téléphone mobile et fixe, adresse de courrier électronique personnelle et établissement (et login)) ;
- la situation sociale (situation familiale et militaire, logement, vie professionnelle) ;
- la situation financière (salarié, boursier) ;
- la situation militaire

Concernant les parents,

- la catégories socioprofessionnelles ;
- le contact (adresse, numéro de téléphone)

Concernant les informations sur les modalités d'entrée dans l'enseignement supérieur de l'étudiant,

- la série du baccalauréat avec l'année d'obtention, mention, équivalences, spécialités, établissement de préparation, département ;
- l'année et établissement de première inscription dans l'enseignement supérieur français ;
- l'établissement de première inscription en université française ;
- l'année de première inscription dans l'établissement ;
- l'établissement de l'année précédente et département/pays
- Type dernier établissement fréquenté ;
- la mention de l'existence d'une interdiction temporaire ou définitive d'inscription ;
- le dernier diplôme obtenu dans l'université publique française et/ou tout autre diplôme obtenu en dehors (type, cursus, intitulé, lieu, année) ;
- la situation de l'année précédant l'inscription (établissement, département/pays...) ;

Concernant les informations sur les modalités d'inscription dans l'enseignement supérieur et sur les formations et diplômes de l'étudiant :

- le domaine de formation en vue de l'obtention d'un diplôme (régime d'inscription, statut étudiant, type diplôme, mention, finalité, discipline, cycle, cursus, parcours, cursus aménagé, niveau dans le diplôme, inscription parallèle, crédits européens associés, composante, école doctorale, étape, nombre d'inscriptions et année d'inscription, témoin de présence aux examens, réussite, session, note, redoublement) ;
- les données relatives à la traçabilité des accès aux services informatiques.

VIOLATION DES DONNÉES

En cas de violation de données à caractère personnel, l'Université Paris-Saclay s'engage à en notifier à la CNIL dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

EXERCICE DE VOS DROITS

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit « RGPD », vous disposez sur vos données, d'un droit d'accès, de rectification, de

Mise à jour le 25 juin 2026

limitation, de portabilité, d'opposition et d'effacement.

Pour exercer ces droits, vous pouvez envoyer un message en justifiant votre identité et en écrivant à notre DPO via le mail suivant : dpd@universite-paris-saclay.fr, ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3, rue Joliot Curie, 91190 Gif sur Yvette.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une

Règles de sécurité et de confidentialité attendues dans le cadre de leurs fonctions

L'Université met en œuvre l'ensemble des mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données traitées.

Conditions d'accès

L'accès aux outils, locaux, applications et données est strictement réservé aux agents autorisés dans le cadre de leurs missions.

Chaque agent dispose d'un compte nominatif, personnel et non transférable. Le partage d'identifiants ou de mots de passe est interdit.

Les droits d'accès sont définis selon le principe du "moindre privilège" : seuls les accès nécessaires à l'exercice des missions sont accordés.

En cas de départ, de mobilité ou d'absence prolongée, les accès doivent être désactivés ou ajustés sans délai.

réclamation à la CNIL sur son site internet : <https://www.cnil.fr/fr/agir> ou par courrier : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07

ÉVOLUTION

La présente politique peut être modifiée ou aménagée à tout moment en cas d'évolution légale, jurisprudentielle, des décisions et recommandations de la CNIL ou des usages.

Limitation d'usage

Les informations, documents et outils mis à disposition dans le cadre du travail ne peuvent être utilisés qu'à des fins professionnelles.

Toute utilisation à titre personnel, commercial ou extérieur à la mission est interdite.

Les agents et utilisateurs s'engagent à ne pas copier, transférer ni diffuser de données internes sur des supports ou espaces non sécurisés (clé USB personnelle, messagerie privée, cloud non autorisé, etc.).

Les traitements de données personnelles doivent respecter le RGPD et les règles internes de confidentialité (registre des traitements, mentions d'information, durée de conservation, etc.).

En cas de doute, d'incident de sécurité ou de perte de données, le supérieur hiérarchique et le DPO doivent être informés immédiatement.